



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et protection civile

Versailles le 22 DEC. 2022

Le préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires du département

Objet : adaptation de la posture VIGIPIRATE « hiver – printemps 2023 ».

La posture VIGIPIRATE « hiver – printemps 2023 » a été approuvée par le premier ministre.

La menace restant durablement élevée, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **sécurité renforcée – risque attentat** ».

Cette adaptation entre en vigueur à compter du 21 décembre jusqu'à nouvel ordre.

Elle met l'accent sur :

- La sécurité des grands espaces de commerce, des lieux de rassemblements, avec une vigilance accrue pour les établissements culturels ;
- La sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires ;
- La sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), avec une attention particulière sur les établissements de santé, médicaux sociaux et sociaux dont ceux accueillant des mineurs, dans le cadre d'un bilan somatique et médico-psychologique, à leur retour de zone d'opérations de groupements terroristes ;
- Il est souligné que la période considérée est susceptible d'être marquée par des délestages électriques pouvant faciliter des intrusions malveillantes dans les bâtiments et entraîner l'impossibilité de contacter les forces de sécurité intérieure et de sécurité civile à partir des lignes mobiles ;
- La menace cyber et les capacités de communication entre les différents acteurs de la gestion de crise et de la vie économique du pays. Pour cela la posture préconise une sauvegarde des données en ligne et hors-ligne, ainsi que la pratique d'une « hygiène numérique » des supports.

Ces mesures s'ajoutent aux déclinaisons locales sur la sécurité :

- Aux abords des organes de presse, des lieux de culte, des bâtiments officiels, des locaux relevant du ministère de la justice, des lieux culturels (salles de spectacle, rassemblements festifs), ainsi que les commissariats de Police et brigades de gendarmerie.

Je vous rappelle également que vous pouvez consulter le livret Vigipirate en ligne sur le site de la préfecture :

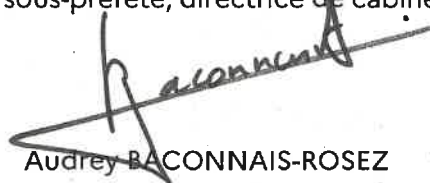
<https://www.yvelines.gouv.fr/content/download/22769/135589/file/Livret%20Vigipirate%20LIVRET%20version%202020%20V2.0.pdf>

Ce dernier présente le plan Vigipirate en détails et expose quelques exemples de moyens de prévention qui peuvent être mis en œuvre.

Je vous invite à diffuser ce livret aux organisateurs d'événements, et plus largement, au grand public.

Je vous remercie pour votre implication dans la mise en œuvre de ces mesures, pour laquelle mes services se tiennent à votre entière disposition.

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,



Audrey BACONNAIS-ROSEZ